



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 36837

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'étude des bénéfices économiques de l'observance. Des études coût-bénéfice de l'observance doivent être établies de manière conjointe avec les industriels lors de la négociation avec le CEPS. À l'heure actuelle, cette approche n'a toujours pas été retenue. Aussi, elle l'interroge sur la nécessité de mener des études sur les bénéfices économiques de l'observance de l'éducation thérapeutique et les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'éducation thérapeutique constitue une préoccupation des autorités sanitaires, car elle représente un des éléments nécessaires à l'amélioration de l'état de santé des patients. En effet, l'éducation thérapeutique a pour but d'aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. L'observance, quant à elle, est le degré auquel le comportement du patient concernant la prise des médicaments, le respect d'un régime alimentaire ou l'adaptation du mode de vie, respecte les recommandations d'un professionnel de santé. Ainsi, l'éducation thérapeutique englobe la problématique du comportement du patient en termes d'observance. Enfin, l'observance spécifique à un traitement médicamenteux est décrite comme une coopération volontaire du patient pour prendre ses médicaments comme prescrits. Ceci inclut le choix du bon moment, du bon usage et de la bonne fréquence de prise par le patient. La question de l'observance des traitements par les patients suscite un intérêt croissant des pouvoirs publics et des acteurs du système de santé. Une mission a été confiée à l'inspection générale des affaires sociales afin d'identifier les leviers d'amélioration et de prise en compte de l'observance.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36837

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9363

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6615